"D'un Continent à l'Autre..." www.maghreb-canada.ca

Maghreb Canada Express

Édition Numérique
JUIN_JUILLET 2025

©Les Éditions Maghreb Canada

Pour nous joindre, Téléphone : (+1) 514-576-9067, Courriel : contact@elfouladi.com

IMMIGRATION ET DOUBLE CITOYENNETÉ

Les MRE ont-ils vraiment besoin de représentants au Parlement marocain ?

(Page 3)

Photo : DR

À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

* Au sujet de la 39e édition du Festival international Nuits d' Afrique.....(Page 2)
* 2030 : L'entreprise marocaine à l'épreuve des droits humains .....(Page 5)
* Conflit de loyauté de nos élus MRE à l'étranger .....(Pages 6-7)

MONTRÉAL

Au sujet de la 39e édition du Festival international Nuits d' Afrique

Par Ahcene Tahraoui

La ville de Montréal vibrera du 8 au 20 juillet courant aux rythmes du Festival international Nuits d' Afrique. Cette 39e édition verra la participation de 700 artistes venus d'une trentaine de pays africains, des Antilles et d'Amérique latine. Les spectacles se dérouleront dans six salles et deux scènes extérieures.

Des grands noms d'artistes nationaux et internationaux connus sur la scène musicale internationale ainsi que de nouveaux talents sont annoncés pour des performances plurielles englobant plusieurs styles. Des polyrythmies chaâbi aux traditions rasin et twoubadou, des djembés sénégalais aux Roulers réunionnais, de l'héritage mandingue au origines de la samba, des morceaux cubains endiablés au bouillant makossa camerounais, le tout infusé de hip hop, de reggae, d'électro, de rock ou de jazz , il y en aura véritablement pour tous les goûts, promettent les organisateurs des Nuits d'Afrique qui ne ménagent aucun effort pour le réussite de cet événement musical qui attire chaque année les foules des grands jours.

Parmi les participants, la franco-brésilienne Flavia Coelho, en concert d'ouverture et Meiway qui clôturera les activités, Saïd Mesnaoui. Femi Kuti , Aunty Rayzor, Maya Kamaty et Molyness, Raíz Viva, Baz Konpa, Blaiz Fayah et la liste est encore longue au grand bonheur des mélomanes.

« Nuits d'Afrique est un témoin privilégié de l'évolution des genres et de la globalisation des rythmes. Rampe de lancement pour les artistes d'ici et porte-ouverte sur l'Amérique du Nord pour les artistes de l'extérieur, le Festival international Nuits d'Afrique continue à jouer son rôle en faveur du développement, de la mise en valeur et du rayonnement des musiques du monde.

13 jours de programmation en salle, 8 séries, 6 salles de concert.

D'un soir à l'autre, d'une salle à l'autre, d'une série à l'autre, les univers se succèderont à la faveur de l'immense créativité des artistes. De moments de grâce en épisodes de pure énergie, de découvertes intrigantes en performances inspirées, de sonorités traditionnelles en party techno, les publics passeront par toutes les émotions et voyageront autour du monde sans avoir besoin de visa », notent les organisateurs dans un communiqué de presse .

En plus des spectacles prévus en salle à l'Olympia, au Théâtre Fairmount, en passant par la SAT, le Club Balattou, le Gesù et le Ministère, des programmations extérieures auront lieu sur les scènes de la Place des Arts , au Quartier des spectacles et sur l'esplanade Tranquille.

Le président fondateur de ce festival, Lamine Touré, évoque des collaborations musicales inédites pour cette 39e édition. « *Je suis ravi de vous convier à cette 39e édition du festival qui, plus que jamais, vous offre un portrait des plus actuel des musiques du monde dans toute leur fabuleuse diversité. Grâce à des rencontres, à l'année longue, avec des artistes exceptionnels, ainsi qu'au travail d'écoute et de recherche effectué par l'équipe des productions Nuits d'Afrique, nous vous proposons de découvrir une incroyable variété d'univers musicaux ainsi que des collaborations artistiques totalement inédites. Pour cette raison, je vous invite à surveiller de très près cette nouvelle programmation! À souligner le concert d'ouverture que donnera la rayonnante et audacieuse Flavia Coehlo, à l'Olympia le 9 juillet ainsi que le grand concert de clôture avec Meiway , le 20 juillet sur la Scène TD du Parterre du Quartier des spectacles. J'en profite aussi pour remercier grandement tous nos partenaires et plus particulièrement le Groupe Banque TD qui, cette année est devenu le présentateur du Festival. Je tiens aussi à remercier chaque membre de l'équipe des Productions Nuits d'Afrique qui chacun (e) à sa façon contribue au succès de chaque édition du festival*».

Dédié aux musiques africaines, caribéennes et latines, le Festival international Nuits d'Afrique qui a été fondé en 1987 par le Guinéen Lamine Touré se déroule chaque année dans le Quartier des spectacles.

De nombreux musiciens renommés s'y sont produits tels que Tiken Jah Fakoly, Femi Kuti, Corneille, Amadou et Meriam, King Sunny Ade, Youssou Ndour, Alpha Blondy ou encore Salif Keita.

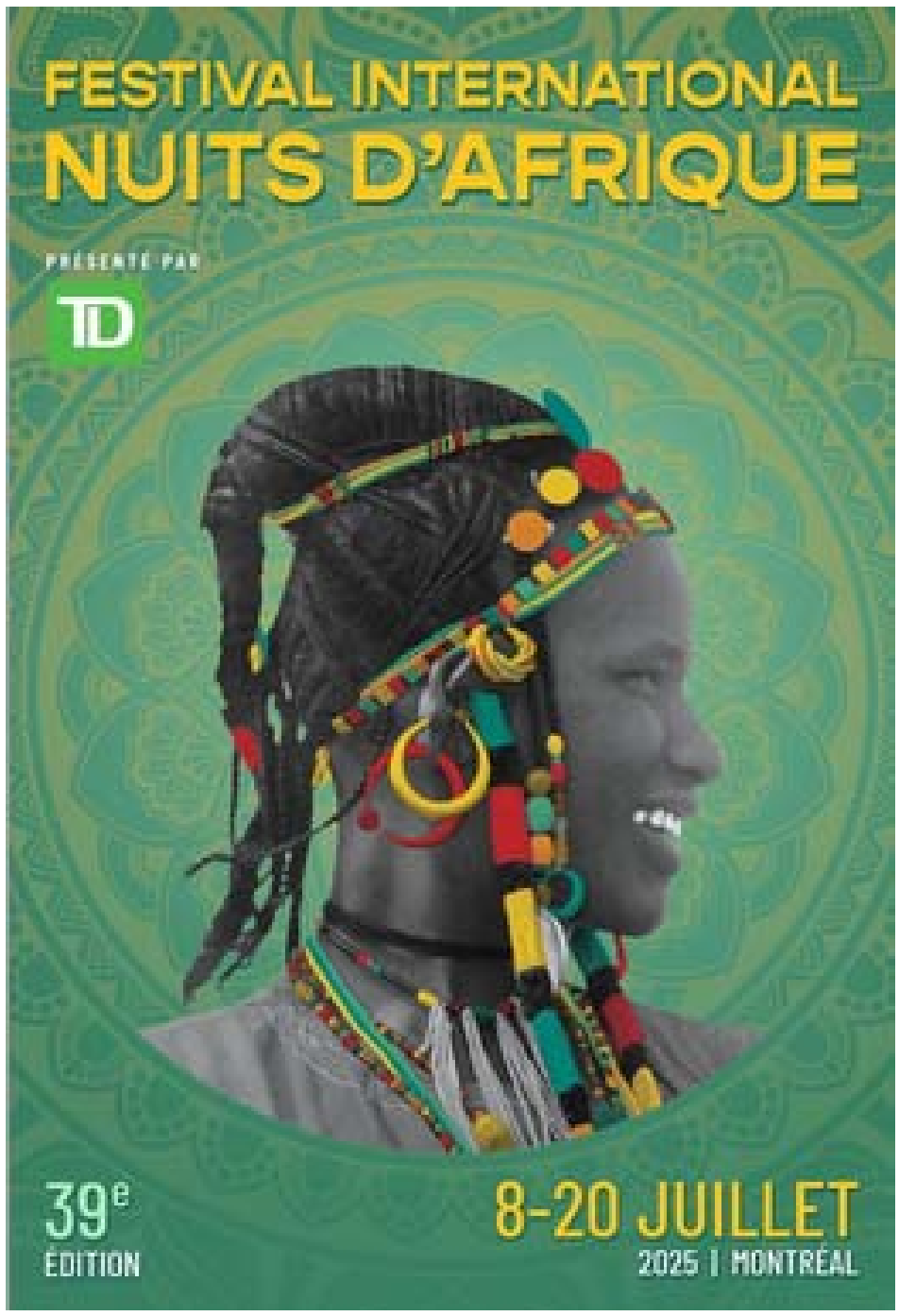

IMMIGRATION ET DOUBLE CITOYENNETÉ

Les MRE ont-ils vraiment besoin de représentants au Parlement marocain ?

Abderrahman El Fouladi

Citoyen canado-marocain à la retraite

Depuis quelques (dizaines ?) d'années déjà, et à l'approche de chaque législative marocaine , des voix (d'outre...mer) de quelques présidents d'associations MRE[1] (qui ne représentent que leur associations... et encore!) s'élèvent pour interpeler le gouvernement marocain et exiger l'octroi d'un quota de députés aux MRE; députés qui doivent se faire élire à partir du confort de leur pays d'accueil pour aller (apparemment) somnoler dans l'autre confort; celui des sièges du parlement marocain.

Le dernier de ces présidents en date, vient d'écrire au Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita pour le "sommer" (mais diplomatiquement) d'appliquer l'article 17 de la constitution marocaine de 2011 avant (et nous le citons) que " *le bois vert ne brule avec le bois sec*" ! Est-ce là une menace ? Ou y a-t-il un soulèvement qui couve à l'étranger contre la monarchie marocaine; soulèvement dont seul ce président est au parfum ?

Les spécialistes des métaphores à la marocaine nous le diront... À moins que ce ne soit le proche avenir qui le fera.

Mais en attendant d'être éclairés, que dit exactement cet article 17 ? Oblige-t-il vraiment le Maroc a octroyer aux MRE le droit de se faire élire députés à l'étranger ou tout juste de se porter candidats à partir de leur pays d'adoption ?

Sans plus attendre, le voilà ce fameux article 17 que nous allons décortiquer ensemble :

"Les Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. La loi fixe les critères spécifiques d'éligibilité et d'incompatibilité. Elle détermine, de même, les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence".

À notre humble avis l'article est tout ce qu'il y a de clair : 1) Il réaffirme d'abord le droit d'être électeur et éligible même en résidant d'une façon permanente à l'étranger, et 2) il ne garantit aucunement le fait d'être éligible pour les seuls MRE ! Ce qui est d'ailleurs expliqué juste après en ne parlant que de candidature : "*Ils peuvent se porter candidats aux élections" . Et pas à n'importe quel niveau mais, implicitement,* juste au niveau Marocain; À savoir le niveau "*des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales"*.

En clair, si les MRE peuvent voter à partir de l'étranger (à l'intérieur des locaux des consulats ou des ambassades qui sont considérés dans le droit international comme territoires marocains), il ne saurait y avoir pour eux de circonscriptions électorales sur des territoires étrangers qui échappent par définition à la souveraineté marocaine.

Bien-sûr que ceci n'est que notre humble interprétation . Mais ce qui est sûr c'est que l'article 17 ne tranche aucunement en faveur de députés élus pour et par les seuls MRE ; Au contraire ! La constitution laisse à la LOI de fixer *les critères spécifiques d'éligibilité et* ***d'incompatibilité****...* Et parmi les incompatibilités, il y a probablement, et au moins, la création de circonscriptions électorales en territoire étranger.

Ajouter à cela l'impertinence même d'avoir des députés pour les seuls MRE quand ils ont déjà un *CCME* [2] figurant dans la constitution de 2011 et dont il suffit juste d'une loi organique (qui tarde à sortir) pour le rendre opérationnel, voire une sorte de parlement pour MRE, sinon une sorte de coupe-file leur permettant de s'adresse directement à qui de droit pour régler leurs problèmes spécifiques en pays d'origine.

Concernant ce point précis, il serait pertinent de rappeler un article que nous avions publié auparavant sur cette plate-forme sous le titre « *Être ou ne pas être représentés au Parlement marocain* » et dont voici un extrait :

Et viendra le temps des gros chagrins !

(...) Et viendra le temps où on regrettera de ne pas avoir misé sur nos acquis d'antan. Et viendra le temps où on se mordra les doigts pour n'avoir pas milité pour transformer le CCME [2] en notre parlement, du moins pour le renforcer dans le cadre de la Constitution de 2011 (QUI EN FAIT UN ACQUIS POUR LES MRE) … Le renforcer pour en faire un outil , au-delà du statut consultatif qu'il avait avant 2011, un outil représentatif qui bypass le Parlement pour dialoguer directement avec la sphère décisionnelle, apporter une plus-value politique, économique et sociale, contribuer efficacement au développement économique du pays, défendre son label dans les pays d'adoption et résoudre tous les petits tracas des MRE dans le pays d'origine; Tracas qui, nous ne le soulignerons jamais assez, ne nécessitent pas de légiférer , mais juste d'appliquer des lois existantes, promulguer éventuellement certains décrets ou adopter certains règlements.

Et nos contradicteurs (qui ne voient pas la lune qu'on leur montre, mais juste notre doigt) de s'écrier que le CCME n'est juste qu'un organe consultatif ! Ce à quoi nous répondons : "Si le CCME est consultatif et donne son avis auprès des hautes instances marocaines (et encore, nous parlons de l'avant 2011, année où fut adoptée la constitution qui intègre en son sein ce CCME), les députés MRE dont on fabule sur l'efficacité seront réduits, quant à eux, à ne donner leur avis qu'auprès de leurs partis de tutelle… et encore ! Nous serons tous perdants sur toute la ligne !

Mais au fait; pourquoi ne pas trancher cette question de représentativité tout simplement par référendum à l'échelle nationale; sinon juste au sein des MRE eux-mêmes ? Ça vaudra le coût; ne serait-ce qu'eu égard aux futurs coûts des billets d'avion pour les futurs députés MRE !

Avant de terminer, et à l'intention de ceux qui spéculent sur l'improductivité du CCME ces dernières années, nous leur suggérons de réfléchir sur la question suivante : " N'a-t-on pas ordonné, en haut lieu, à ce même CCME de mettre ses activités en veilleuse dans l'attente d'une loi organique qui le redéfinit en fonction de la constitution de 2011 ? »

A bon entendeur; réveillez-vous avant qu'il ne soit trop tard ! Un débat national sur la question, à tous les niveaux, serait plus urgent que jamais. (Fin de citation)

Quant aux MRE voulant devenir députés pour *servir leurs concitoyens ainsi que leurs pays (d'origine et celui d'accueil),* il leur reste toujours la possibilité de s'impliquer sur place et de s'intégrer politiquement dans tous les paliers gouvernementaux du pays d'accueil.

Les exemples ne manquent pas de part et d'autre de l'Atlantique. Ici, au Québec nous avons l'exemple de Monsef Derraji, député à l'Assemblée Nationale du Québec et l'exemple d'Abdelhaq Sari qui a fourbi ses armes (politiques) d'abord sur la scène municipale montréalaise pour finir, cette année-ci, comme député fédéral; siégeant aux côtés de sa concitoyenne maroco-canadienne Rachel Bendayen.

Notes :

MRE[1] : Marocains Résidant à l'Étranger

CCME [2] : Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

© Une production

LES ÉDITIONS MAGHREB CANADA

"D'un Continent à l'autre"

1485, rue des Roses
Sherbrooke (Qc) J1E 4J2
Canada.

ISSN 1708-8674

DÉPÔT LÉGAL: 2550843

Directeur de Publication et Rédacteur en Chef

Abderrahman EL FOULADI

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067
Courriel : contact@elfouladi.com

CHRONIQUEURS

Mustapha Bouhaddar, Écrivain (France)
Abderrazaq Mihamou (Maroc)
Pr. Moha Ennaji (Maroc)
Ahcene Tahraoui, Journaliste, (Canada)

IMPRESSION

Hebdo Litho, Saint-Léonard (Montréal, Québec)

MAGHREB CANADA EXPRESS (MCE) est un mensuel édité et distribué au Canada depuis le 1ier Juillet 2003. Les éditions papier et (ou) numérique sont offertes gratuitement . Quand le journal est imprimé, il est distribué dans les commerces ainsi que dans des lieux publics à Montréal, Brossard, Laval et dans la ville de Sherbrooke.

GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE

Opération toile d'araignée : Une troisième guerre mondiale d'évitée

Par **Said Charchira** (1)

(*Düsseldorf, Allemagne*)

L'opération dite : « toile d'araignée », menée par l'Ukraine contre les bases militaires stratégiques russes est décrite par les médias mainstream occidentaux comme audacieuse est une opération, certes réussie, mais qui aurait pu déclencher une troisième mondiale. D'ailleurs, les Ukrainiens la comparent à celle du Pearl Harbor en 1941, qui avait entraîné les USA dans la deuxième guerre mondiale.

Cette opération présente toutes les caractéristiques de vouloir entraîner le conflit vers l'escalade et engendrer une guerre entre la Russie et l'OTAN. En effet, cinq (5) bases aériennes des forces stratégiques russes de l'autre côté de l'oral ont été la cible des drones ukrainiens. Mais, contrairement à ce que disent les Ukrainiens, deux seulement des cinq bases ont été touchés et qui ont subi des dégâts importants. Une opération qui, selon certains experts de renseignent occidentaux a nécessité plus de dix-huit (18) mois de préparation secrètes par les services britanniques en collaboration avec certains services de l'armée ukrainienne.

Il s'agit d'une flotte de drones kamikazes, dissimulés dans de faux plafonds de camions qui ont pu stationner près de ces bases militaires stratégiques. Ces drones ont été ensuite activés à distance en ouvrant les plafonds pour laisser s'échapper des dizaines de drones qui ont ciblé les bases russes. Faut-il rappeler qu'il y a eu avant cette opération un faisceau d'attaques de drones sur des ponts dans des régions que contrôle la Russie en Ukraine et en Crimée.

On peut se demander comment la Russie a laissé ses bombardiers visibles sans protection. Mais en fait, selon les accords Start, ces bombardiers doivent être visibles par satellite pour les autres puissances nucléaires. Les cachés dans des hangars ou sous terrain est contraire à ces accords.

Il est évident que cette opération a révélé des manquements sérieux des services russes de renseignement. Car, il s'agit d'une infiltration, ce qui constitue une faille considérable. D'autant plus, que cette opération a été planifiée depuis un an et demie. S'agissant de leur sécurité nucléaire, les responsables russes ne manqueront pas certainement de réagir en conséquence.

Le but de cette opération à la James Bond est d'humilier la Russie et de rééquilibrer la situation militaire désastreuse dans laquelle se trouve l'Ukraine pour négocier à Istanbul dans une position d'égale à égal avec Moscou. Mais, pour certains experts, il s'agit plutôt d'une opération de communication et de propagande. En tout cas, ce n'est pas une méthode pour entrer en discussion même embryonnaire avec la Russie.

Malgré l'immense euphorie des responsables Ukrainiens et leurs alliés, certains experts militaires occidentaux disent que cette opération n'a aucun impact sur le cours de la guerre, puisque les forces russes avancent toujours.

En tout cas, les Ukrainiens et les Britanniques sont en train de mettre en œuvre des provocations pour que la Russie perde son calme et son sang-froid. Ils espèrent que Poutine se sente déstabilisé et enchaîne des représailles qui pourraient provoquer l'OTAN. D'ailleurs, au sein du parti des travailleurs du premier ministre britannique Starmer, certain sont conscients du danger et veulent le pousser vers la sortie.

Avec cette opération, les britanniques et leurs alliés européens veulent convaincre les USA que les Ukrainiens sont capables de se battre et peuvent gagner, il faut seulement les aider. Une illusion selon ces mêmes experts qui expliquent qu'en réalité, cette propagande permet de maintenir le Narratif européen pour pouvoir maintenir leur aide militaire à l'Ukraine, laquelle est de plus en plus contestée par leur population.

Pour Moscou, cette opération est un signe que le président Trump n'arrive pas à mener à bien son plan de paix en Ukraine. En effet, tandis qu'il dit qu'il n'était pas au courant, son secrétaire à la défense dit avoir suivi en direct cette attaque. Alors est-ce une magouille à l'américaine ou est-ce que l'État profond américain contrôle de nouveau le président? D'ailleurs, un de ses anciens conseillers, le général Flin, vient de déclarer qu'il est temps que la CIA rende des comptes de ce qu'elle fait en secret notamment avec le M16 britannique depuis le début du conflit sans que le président soit averti.

On peut espérer que pendant le dernier entretien téléphonique entre Trump et Poutine, les deux présidents ont évoqué tout ceci. En tout cas, l'escalade est apparemment évitée, puisque Poutine a eu comme première réaction de dire à Trump que la paix en Ukraine n'est pas pour l'immédiat, ce qui ne constitue aucunement une escalade. Pour avoir proposé à Trump de l'aider dans les négociations avec l'Iran au sujet de son programme nucléaire, ce que ce dernier a confirmé, on peut en déduire que l'entretien a été cordial.

D'ailleurs, cette opération commence à produire des effets contraires. En effet, le chancelier allemand Merz, qui avait promis de fournir à l'Ukraine des missiles de longue portée, vient de revenir sur sa promesse, après que la Russie lui a fait parvenir un message: « si ces missiles attaquent le sol russe, la Russie considéra que l'Allemagne est directement impliquée dans ce conflit ». Un coup dur pour Zelensky.

Une autre conséquence de cette opération, les exigences de Poutine pour parvenir à un cessez-le-feu se sont durcies. En effet, il exige aujourd'hui que : les occidentaux s'engagent à ce que ni l'Ukraine, ni la Géorgie, ni la Moldavie n'adhéreront à l'OTAN et que cet engagement soit l'objet d'une résolution des Nations-Uns. Il demande aussi la levée complète des sanctions contre la Russie et le retrait des troupes ukrainiennes des quatre Obblastes ainsi que la reconnaisse de la Novorusia comme la Crimée.

Quant à l'exigence d'une élection présidentielle en Ukraine, elle est bien entendu dirigée contre Zelensky lui-même, dont la présidence est considérée illégitime tant par Poutine que par Trump.

(1) **Said Charchira est** :

- Ex-professeur en Histoire politique
- Ancien directeur du Centre Européen de Recherche et d'Analyse sur la migration
- Auteur, acteur et observateur de la scène migratoire

COORDONNÉES :

E-Mail: charchira@gmx.net

Site: www.charchira.com

MAROC

2030 : L'entreprise marocaine à l'épreuve des droits humains

Par Abderrafie Hamdi

À l'approche de la Coupe du monde 2030 que co-organisera le Maroc, le pays vit une transformation d'envergure. Grands chantiers d'infrastructures, investissements structurants, afflux de capitaux… l'économie nationale s'accélère.

Dans ce contexte, l'entreprise marocaine est plus que jamais au centre du jeu. Elle est appelée non seulement à livrer dans les délais et aux standards requis – ce dont elle est largement capable – mais aussi à repenser son rôle dans la société.

Les chiffres le confirment : les performances économiques progressent, les chiffres d'affaires s'améliorent, et la compétitivité gagne du terrain. Mais au-delà des résultats financiers, c'est désormais l'impact global de l'entreprise qui est scruté : son rapport au travail, à l'environnement, à la communauté locale. L'entreprise d'aujourd'hui n'est plus un simple outil de production, elle devient un acteur du vivre-ensemble, un levier de cohésion sociale et de durabilité.

Historiquement moteur de l'innovation et de la croissance, l'entreprise est appelée à jouer un rôle élargi. Un rôle qui conjugue efficacité économique et justice sociale. Car le succès ne se mesure plus uniquement à la rentabilité, mais aussi à la capacité de l'entreprise à garantir des conditions de travail décentes, à promouvoir l'égalité, et à contribuer à une croissance inclusive. Comme le rappelle l'homme d'affaires américain John Rogers : "Une entreprise ne peut être grande dans le marché si elle ne l'est pas dans la société."

De la RSE aux droits humains : un cadre plus exigeant

Le Maroc a vu se développer ces dernières années de nombreuses initiatives en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Soutien à l'éducation, engagements environnementaux, partenariats locaux… Ces démarches volontaires sont louables. Toutefois, elles restent souvent ponctuelles, et ne touchent pas toujours le cœur de l'activité.

Depuis 2011, les Nations Unies ont introduit un cadre plus structuré : celui des entreprises et des droits humains (BHR). Ce référentiel va au-delà de la RSE : il engage juridiquement et éthiquement l'entreprise à prévenir toute atteinte aux droits humains dans ses pratiques internes comme dans ses relations externes – avec ses fournisseurs, ses sous-traitants, et son environnement.

Trois grands principes guident ce cadre :

1. Le devoir de l'État de protéger contre les violations des droits humains ;
2. L'obligation pour les entreprises de les respecter activement ;
3. Le droit pour les personnes affectées à un recours effectif.

Adopter ce cadre, c'est passer d'une logique de bonne volonté à une culture de responsabilité systémique. Cela implique de former les acteurs économiques, d'adapter les politiques publiques, et de considérer les droits humains comme un pilier du développement.

Une dynamique à renforcer

De plus en plus d'entreprises marocaines prennent conscience de cette évolution. Elles s'engagent dans des démarches de conformité, mettent en place des politiques internes en matière de travail décent, et cherchent à mieux intégrer les dimensions sociales et environnementales. Ces signaux positifs méritent d'être salués et encouragés.

Mais les écarts restent réels selon les secteurs et les régions. Certaines fragilités subsistent, comme la précarité de l'emploi, le déficit de dialogue social ou encore l'insuffisance des dispositifs de santé et sécurité. Ces défis concernent parfois des entreprises impliquées dans des projets publics ou stratégiques.

D'où la nécessité de consolider les mécanismes d'accompagnement, de renforcer l'inspection du travail, et surtout de créer un cadre incitatif clair : celui qui valorise les entreprises engagées, et conditionne l'accès aux marchés publics à des critères de responsabilité sociale avérés.

Faire des droits humains un levier de compétitivité

Respecter les droits humains n'est pas un luxe ou un frein au développement. C'est au contraire une source de performance durable. Une entreprise qui valorise ses salariés, qui anticipe les risques sociaux, qui développe une culture de transparence et d'éthique, est une entreprise plus solide, plus attractive pour les talents, plus crédible auprès des partenaires économiques.

Ce tournant nécessite un engagement collectif. L'État, bien sûr, a un rôle fondamental à jouer. Mais les organisations professionnelles – telles que la CGEM, les fédérations sectorielles, ou les chambres de commerce – ont elles aussi un rôle moteur. Elles doivent faire des droits humains un axe structurant de leur accompagnement : par la formation, l'appui technique, la mutualisation des bonnes pratiques.

2030 : plus qu'un événement, une occasion historique

La Coupe du monde 2030 ne sera pas qu'une fête du football. Elle sera aussi une vitrine du modèle marocain. Et le monde ne regardera pas seulement nos stades ou nos hôtels, mais aussi nos entreprises, notre gestion du travail, et notre capacité à conjuguer croissance et dignité humaine.

Un tissu économique moderne ne peut plus reposer sur des logiques dépassées. Il doit s'appuyer sur un capital humain respecté, un environnement préservé, et une éthique des affaires assumée.

Les opportunités sont là. Le potentiel est réel

Ce qu'il faut maintenant, c'est consolider les acquis, diffuser les pratiques vertueuses, et faire émerger un modèle d'entreprise marocain qui soit à la fois performant, inclusif et respectueux des droits fondamentaux.

C'est à cette condition que 2030 sera un succès. Pas seulement pour le sport, mais pour toute une société.

TRIBUNE LIBRE

Conflit de loyauté de nos élus MRE à l'étranger

Une question qui soulève un paradoxe fondamental entre le devoir de loyauté exigé par le Maroc et la neutralité apparente des institutions marocaines à l'étranger face à des associations jouant double jeu et des élus d'origine marocaine soutenant le Polisario.

Le phénomène des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) occupant des postes électifs dans leurs pays d'accueil est une source de fierté pour le Maroc, témoignant de leur intégration et de leur succès. Cependant, cette réalité soulève parfois des questions épineuses, notamment lorsque certains de ces élus, d'origine marocaine, adoptent des positions critiques ou même hostiles aux intérêts du Maroc, en particulier sur la question du Sahara occidental marocaine. Ce dilemme met en lumière un conflit de loyauté perçu, confrontant l'attachement intrinsèque à la patrie d'origine et les obligations de neutralité ou de service envers le pays de résidence. Le paradoxe réside dans l'attente d'une loyauté inconditionnelle de la part du Maroc, contrastant avec la perception d'une certaine passivité, voire d'une absence de réaction claire, de la part des institutions marocaines à l'étranger face à ces situations.

Le discours royal du 6 novembre 2014, prononcé à l'occasion du 39ème anniversaire de la Marche Verte, représente un jalon fondamental dans la doctrine marocaine concernant le Sahara occidental. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a alors énoncé une position d'une clarté inégalée : « Ou on est patriote ou on est traître. Il n'y a pas de juste milieu entre le patriotisme et la trahison ».

Cette déclaration, loin d'être une simple rhétorique, est un ultimatum patriotique qui ancre fermement la question du Sahara dans le cœur de l'identité nationale marocaine. Elle ne laisse aucune place à l'ambiguïté pour les citoyens marocains, où qu'ils se trouvent. Le discours de 2014 n'est pas un événement isolé ; il s'inscrit dans une longue tradition historique de défense de l'intégrité territoriale du Royaume. Depuis la Marche Verte de 1975, qui a symbolisé l'engagement populaire et irréversible du Maroc pour la récupération de ses provinces du Sud, la question saharienne est devenue la "cause nationale" par excellence. Chaque Marocain, de par son lien de citoyenneté, est censé adhérer à cette vision et la défendre.

Le caractère absolu de ce principe de loyauté s'explique par la nature existentielle de la question du Sahara pour le Maroc. Il ne s'agit pas d'une simple dispute territoriale, mais d'une composante essentielle de la souveraineté et de l'unité nationale. Toute position qui ne serait pas alignée sur la reconnaissance de la marocanité du Sahara est donc interprétée comme une atteinte directe à cette intégrité, et par extension, comme un acte de déloyauté. Pour les MRE, cette injonction prend une dimension particulière. En tant que citoyens marocains, ils sont tenus, où qu'ils résident, de soutenir la position officielle de leur pays d'origine sur cette question vitale. Ce soutien est perçu non seulement comme un devoir moral, mais aussi comme une expression de leur attachement indéfectible à la patrie.

Cependant, c'est précisément ici que le conflit potentiel de loyauté commence à se dessiner. Pour un MRE devenu élu dans un pays étranger, la réalité est plus nuancée. En tant que représentant de ses concitoyens dans son pays d'accueil, il est tenu à une certaine neutralité et à l'exercice de ses fonctions conformément aux lois et aux intérêts du pays qui l'a élu. Or, les positions diplomatiques des pays étrangers sur la question du Sahara occidental peuvent varier, et parfois même être en contradiction avec celle du Maroc. Un élu MRE se retrouve alors pris entre le marteau et l'enclume : d'un côté, le devoir de loyauté envers sa patrie d'origine, symbolisé par le discours royal et l'attachement à l'intégrité territoriale ; de l'autre, son rôle d'élu qui peut l'amener à devoir s'abstenir de prendre position ou même, dans certains cas extrêmes, à soutenir des initiatives qui vont à l'encontre des intérêts marocains, notamment en soutenant le Polisario.

La question du Sahara occidental marocaine, et par extension le mouvement Polisario, représente un point de friction majeur dans le dilemme de loyauté des élus MRE. Le Polisario, ou Front populaire pour la libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro, est un mouvement indépendantiste qui revendique l'autodétermination du Sahara occidental. Pour le Maroc, le Polisario est un mouvement séparatiste soutenu par l'Algérie, cherchant à déstabiliser le Royaume et à porter atteinte à son intégrité territoriale. Sa reconnaissance par certains États ou organisations internationales, bien que limitée, représente une menace constante pour la diplomatie marocaine.

Lorsqu'un élu d'origine marocaine, dans le cadre de ses fonctions ou de ses prises de position publiques, exprime un soutien au Polisario (notamment se faire prendre en photo avec un membre responsable du Polisario), cela est perçu au Maroc, ou chez les MRE concitoyens de l'élu, comme une trahison flagrante de la patrie. Ce soutien peut prendre diverses formes : participation à des conférences ou des événements organisés par le Polisario, vote de résolutions locales ou régionales favorables à ses thèses, prises de parole publiques critiquant la position marocaine, ou même simplement une adhésion tacite à des initiatives visant à mettre en question la souveraineté marocaine sur le Sahara.

Pour les autorités marocaines et une grande partie de la population, un tel comportement est inacceptable. Il contrevient directement au principe de loyauté absolue énoncé par le Roi Mohammed VI. La réaction populaire est souvent forte, marquée par le rejet de l'élu, l'indignation et le sentiment d'une trahison. Les médias marocains, les associations de MRE loyalistes et les citoyens expriment régulièrement leur désapprobation face à de telles prises de position, appelant à une clarification de la part des institutions marocaines.

Le dilemme est d'autant plus aigu que ces élus sont souvent perçus comme une partie des ambassadeurs informels de leur pays d'origine, comme pour d'autres personnalités de la société civile marocaine des pays d'accueil. Leur « succès » dans les sphères politiques étrangères est une fierté nationale, et leur influence pourrait potentiellement être utilisée au service des intérêts marocains. Or, lorsqu'ils s'alignent sur des positions antagonistes, cela crée non seulement une dissonance, mais aussi une profonde déception et un sentiment de désaveu.

La situation se complique par la complexité du statut juridique de ces élus. En tant que citoyens du pays où ils sont élus, ils sont soumis aux lois et aux usages politiques de ce pays. La liberté d'expression, la liberté d'opinion, et le devoir de représenter les intérêts de leurs électeurs, peuvent être invoqués pour justifier leurs prises de position. Il est rare qu'un pays exige de ses élus une allégeance exclusive à un autre État, même si cet élu possède la double nationalité. C'est dans cette zone grise que le conflit de loyauté se manifeste avec le plus d'acuité. Le Maroc exige une loyauté qui est comprise comme une défense de son intégrité territoriale, tandis que l'élu peut argumenter qu'il agit dans le cadre de ses fonctions électives et de la liberté d'expression propre à son pays d'accueil, sans pour autant renoncer à son identité marocaine.

Face à ce conflit de loyauté, la neutralité apparente des institutions marocaines à l'étranger – consulats, ambassades, et autres représentations officielles – soulève un paradoxe épineux et souvent incompris par une partie de l'opinion publique marocaine. Lorsque des élus d'origine marocaine soutiennent ouvertement le Polisario ou adoptent, indirectement, des positions hostiles aux intérêts du Royaume, l'attente est souvent celle d'une réaction ferme et visible de la part des autorités marocai-

À suivre : Page 7

TRIBUNE LIBRE

Conflit de loyauté de nos élus MRE à l'étranger

(*Suite de la page6)*

nes. Or, cette réaction est souvent perçue comme timide, voire inexistante, voir même complaisante, ce qui nourrit un sentiment de frustration et d'incompréhension.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette position délicate des institutions marocaines. Premièrement, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays d'accueil est un pilier de la diplomatie internationale. Intervenir directement et publiquement pour critiquer ou sanctionner un élu étranger, même s'il est d'origine marocaine, pourrait être interprété comme une violation de la souveraineté du pays hôte et potentiellement nuire aux relations bilatérales. Les diplomaties fonctionnent souvent sur la base de la discrétion et des canaux officieux, préférant les discussions en coulisses aux affrontements publics.

Deuxièmement, la question de la double nationalité complexifie la situation. Un élu MRE, s'il a acquis la nationalité de son pays d'accueil et est élu en son nom, est avant tout un citoyen et un représentant de ce pays. Ses actes et ses prises de position relèvent de la juridiction de ce pays. Les institutions marocaines ne peuvent pas le priver de son mandat électif ni le soumettre à des sanctions juridiques directes sans risquer un incident diplomatique majeur. Une pression excessive pourrait également être contre-productive, renforçant le sentiment de victimisation chez l'élu concerné et potentiellement créant un mouvement de sympathie autour de lui.

Troisièmement, la stratégie diplomatique marocaine sur le Sahara occidental est axée sur la proposition d'autonomie sous souveraineté marocaine, et sur la promotion d'une solution politique réaliste et durable. Une confrontation ouverte avec des élus étrangers, même d'origine marocaine, pourrait détourner l'attention de l'objectif principal et potentiellement créer des divisions au sein des diasporas. La diplomatie marocaine cherche souvent à maintenir des ponts, même avec ceux qui ne partagent pas entièrement sa vision, dans l'espoir de faire évoluer les positions à terme.

Cependant, cette prudence diplomatique est souvent perçue comme une faiblesse ou une indifférence par ceux qui appellent à une plus grande fermeté. Le contraste entre le discours royal appelant à une loyauté inconditionnelle et l'apparente inaction des institutions crée une dissonance. Les citoyens, en particulier les MRE attachés à leur pays, s'interrogent sur la capacité du Maroc à défendre ses intérêts et à faire respecter le principe de loyauté. Ils s'attendent à ce que les représentations marocaines jouent un rôle plus actif dans la sensibilisation des élus d'origine marocaine, dans le dialogue avec eux, et, si nécessaire, dans la dénonciation de leurs positions lorsqu'elles sont manifestement contraires aux intérêts nationaux.

La question n'est donc pas tant une absence totale d'action, mais plutôt la nature de cette action. Les institutions marocaines pourraient privilégier des approches plus discrètes, telles que le dialogue avec les élus, la sensibilisation aux enjeux de la cause nationale, la promotion d'une meilleure compréhension de la position marocaine sur le Sahara, ou encore le soutien à des initiatives de la société civile marocaine à l'étranger qui œuvrent pour la défense de l'intégrité territoriale. La difficulté réside dans la nécessité de trouver un équilibre entre le respect de la souveraineté des pays d'accueil et la défense légitime des intérêts fondamentaux du Maroc, tout en répondant aux attentes de loyauté de ses citoyens.

Pour le Maroc, la gestion de ce conflit de loyauté des élus MRE représente un défi diplomatique et stratégique majeur. Il ne s'agit pas de renoncer au principe de loyauté, essentiel pour la cohésion nationale autour de la question du Sahara, mais plutôt de trouver des mécanismes pour le faire coexister avec la réalité politique et juridique des pays d'accueil.

Une première voie serait le renforcement du dialogue et de la communication avec les élus MRE. Les consulats et ambassades pourraient multiplier les rencontres, les ateliers de sensibilisation et les échanges avec ces élus, qu'ils soient d'origine marocaine ou non. L'objectif ne serait pas de les contraindre, mais de leur fournir des informations claires et objectives sur la position marocaine, sur les progrès réalisés dans les provinces du Sud, et sur les enjeux géopolitiques de la question du Sahara. Comprendre la complexité de la situation peut parfois conduire à des positions plus nuancées, même si cela ne garantit pas un alignement total. Il s'agit de privilégier la pédagogie et le renforcement des liens culturels et identitaires.

Deuxièmement, il est crucial de soutenir et de valoriser les MRE qui défendent activement les intérêts du Maroc. En mettant en lumière les parcours de ceux qui s'engagent positivement pour la cause nationale, le Maroc pourrait créer des modèles et encourager d'autres MRE à suivre cette voie. Cela passe par une reconnaissance publique de leur engagement, par des invitations à des événements officiels au Maroc, ou par leur implication dans des initiatives de diplomatie parallèle. Cette stratégie positive peut être plus efficace que la seule stigmatisation.

Troisièmement, le Maroc pourrait envisager de renforcer ses réseaux d'influence et de lobbying dans les pays d'accueil. Cela implique de travailler plus étroitement avec les associations de MRE, les think tanks, les universitaires et les médias pour diffuser une image positive du Maroc et de sa position sur le Sahara. L'objectif est de créer un environnement où les thèses marocaines sont mieux comprises et défendues, rendant plus difficile pour des élus de s'aligner sur des positions hostiles sans risquer une perte de crédibilité.

Quatrièmement, une clarification de la posture marocaine face aux cas de déloyauté flagrante pourrait être envisagée, sans tomber dans l'ingérence. Il ne s'agit pas de retirer la nationalité ou de les ostraciser, mais peut-être d'exprimer publiquement une désapprobation diplomatique ciblée, ou de cesser toute forme de coopération institutionnelle avec les élus qui franchissent des lignes rouges claires, surtout s'ils reçoivent des financements ou un soutien direct ou indirect des pouvoirs soutenant le Polisario. Cette approche devrait être mesurée et appliquée au cas par cas, en tenant compte des spécificités du pays d'accueil et de l'impact potentiel sur les relations bilatérales.

Enfin, il est essentiel que le Maroc continue de renforcer sa position sur le terrain et sur la scène internationale. Les développements positifs dans les provinces du Sud (investissements, infrastructures, développement humain) et la reconnaissance croissante de la marocanité du Sahara par de plus en plus de pays constituent la meilleure des réponses aux actions de ceux qui contestent la souveraineté marocaine. Une diplomatie (et diplomatie parallèle) actives et une politique sociale intérieure solide sont les fondations sur lesquelles repose la défense de l'intégrité territoriale, et elles peuvent à terme atténuer les tensions liées au conflit de loyauté des élus MRE.

En somme, le conflit de loyauté des élus MRE est un défi complexe qui requiert une approche nuancée et multidimensionnelle. Il s'agit de concilier le principe sacro-saint de la loyauté à la patrie avec les réalités de la vie politique et diplomatique internationale, en privilégiant le dialogue, la valorisation des engagements positifs, le renforcement de l'influence et, le cas échéant, une réaction proportionnée face aux atteintes flagrantes aux intérêts nationaux.

Par ***Mohammed HASHAS***

Acteur associatif,

Association Transferts & Compétences

Canada

House of Commons
Chambre des communes
CANADA

Bonne Fête du Canada

DE LA PART DE VOS DÉPUTÉS FÉDÉRAUX LIBÉRAUX

Happy Canada Day

FROM YOUR FEDERAL LIBERAL MPs

ANJU DHILLON
DÉPUTÉE / MP
Dorval – Lachine – LaSalle
Anju.Dhillon@parl.gc.ca
(514) 639-4497

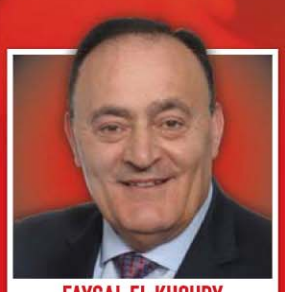

FAYÇAL EL-KHOURY
DÉPUTÉ / MP
Laval – Les Îles
Faycal.El-Khoury@parl.gc.ca
(450) 689-4594

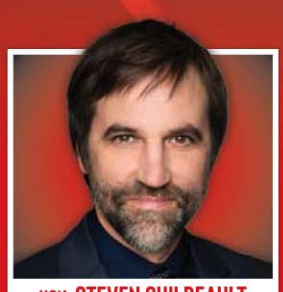

HON. STEVEN GUILBEAULT
DÉPUTÉ / MP
Laurier – Sainte-Marie
Steven.Guilbeault@parl.gc.ca
(514) 522-1339

ANTHONY HOUSEFATHER
DÉPUTÉ / MP
Mont-Royal / Mount Royal
Anthony.Housefather@parl.gc.ca
(514) 283-0171

HON. MÉLANIE JOLY
DÉPUTÉE / MP
Ahuntsic-Cartierville
Melanie.Joly@parl.gc.ca
(514) 383-3709

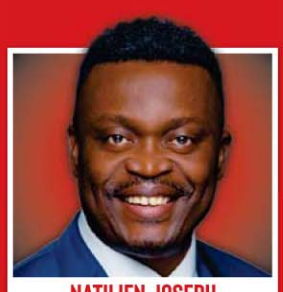

NATILIEN JOSEPH
DÉPUTÉ / MP
Longueuil–Saint-Hubert
Natilien.Joseph@parl.gc.ca
(450) 928-4778

ANNIE KOUTRAKIS
DÉPUTÉE / MP
Vimy
Annie.Koutrakis@parl.gc.ca
(450) 973-5660

EMMANUELLA LAMBROPOULOS
DÉPUTÉE / MP
Saint-Laurent
Emmanuella.Lambropoulos@parl.gc.ca
(514) 335-6655

PATRICIA LATTANZIO
DÉPUTÉE / MP
Saint-Léonard – Saint-Michel
Patricia.Lattanzio@parl.gc.ca
(514) 256-4548

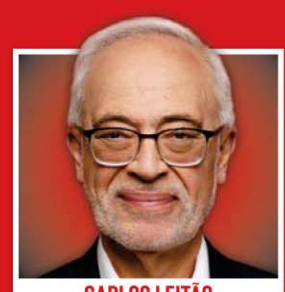

CARLOS LEITÃO
DÉPUTÉ / MP
Marc-Aurèle-Fortin
Carlos.Leitao@parl.gc.ca
(450) 622-8858

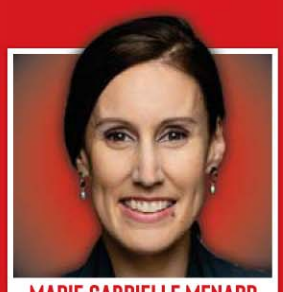

MARIE-GABRIELLE MENARD
DÉPUTÉE / MP
Hochelaga–Rosemont-Est
Marie.Gabrielle.Menard@parl.gc.ca
(514) 201-8608

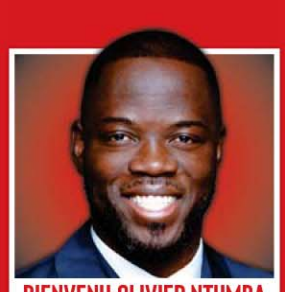

BIENVENU-OLIVIER NTUMBA
DÉPUTÉ / MP
Mont-Saint-Bruno–L'Acadie
Bienvenu-Olivier.Ntumba@parl.gc.ca
(450) 922-7900

ABDELHAQ SARI
DÉPUTÉ / MP
Bourassa
Abdelhaq.Sari@parl.gc.ca
(514) 323-0980

ERIC ST-PIERRE
DÉPUTÉ / MP
Honoré-Mercier
Eric.St-Pierre@parl.gc.ca
(514) 353-5882

SAMEER ZUBERI
DÉPUTÉ / MP
Pierrefonds – Dollard
Sameer.Zuberi@parl.gc.ca
(514) 624-5725